



Bompard à la Fnac, c'est 1 million d'euros par mois grâce à un super-bonus

Magazine Marianne, le 17.04.2016

Selon les informations du JDD, le patron de la FNAC devrait toucher environ 11,3 millions d'euros en actions en 2016, grâce à la bonne santé du cours de son groupe.

Au total, entre salaire et bonus, il pourrait cumuler 36 millions d'euros entre 2015 et 2017, ou environ un million mensuel sur trois ans. La Fnac a dégagé 48 millions de bénéfices en 2015.

C'est un patron heureux ! Selon le Journal du Dimanche qui détaille les chiffres dans son édition de ce dimanche 17 avril, le patron de 43 ans, qui dirige la Fnac depuis 2011, a touché pas moins de 11,6 millions d'euros l'an dernier rien qu'en bonus, grâce à des actions attribuées en 2013 et 2014.

Les prévisions pour les prochaines années s'annoncent encore très bonnes: 11,3 en 2016 selon les calculs du JDD et 9 millions en 2017 si le cours de la bourse se maintient. De quoi envisager l'avenir avec optimisme.

Ces bonus viennent s'ajouter au salaire déjà confortable d'Alexandre Bompard, qui émarge à 1,8 million d'euros par an. "Il aura ainsi accumulé 36 millions d'euros entre 2015 et 2017, soit une moyenne d'1 million d'euros par mois", note le JDD.

Ces sommes énormes sont à mettre en parallèle avec les 48 millions d'euros de bénéfices réalisés par la Fnac en 2015. Le cours de la Fnac, lui, a triplé depuis 2013 et l'introduction pilotée par Bompard, d'où ces bonus récoltés. Bompard a juré vouloir les réinvestir en actions Fnac.

Les suppressions de poste ne passent pas

En juin 2015, le Canard Enchaîné avait déjà divulgué le montant de ces sommes rondellettes. Le palmipède expliquait alors que cette rémunération était indexée sur un "plan de performance" voté par le conseil d'administration de la Fnac, qui prévoyait un montant variable en fonction de la cotation du groupe en bourse.

Déjà à l'époque, les salariés de l'entreprise s'étaient émus d'une telle somme, alors même que Bompard avait mené la bataille pour supprimer près de 850 postes. Sans compter son action en faveur du non-remplacement de certains départs, mais aussi un gel des salaires et une baisse des cotisations patronales sur la mutuelle et le contrat prévoyance des employés.

"On ne touche que des miettes par rapport à Bompard et son équipe", regrettait Philippe Coutanceau, délégué syndical CGT au siège de la Fnac, dans Mediapart. *Quant au fait de dire qu'il va tout réinvestir, c'est une farce : au final, il va quand même toucher de l'argent par millions. Sans compter que 11 millions d'euros à provisionner, c'est un coût faramineux pour l'entreprise."*

Mediapart rappelait à l'époque que "90 % des employés ont également une part de variable dans leur salaire (plafonnée, nldr), en fonction d'objectifs à remplir ou non".

Ce qui faisait dire à Frédérique Giavarini, directrice des ressources humaines (DRH) de la Fnac et membre du comité exécutif : *"La rémunération d'Alexandre Bompard n'a rien d'illégal ou d'extraordinaire et elle a été votée par le conseil d'administration de l'entreprise. Seulement, l'action a beaucoup augmenté depuis. Si elle baisse, il peut tout perdre."* Certes: mais il faut bien admettre que le risque est moins grand qu'on soit patron ou simple salarié de la FNAC...□